



News Release

Communiqué

N° 178

Le 18 août 1991

OTTAWA
SEP 10 1991
TO DEPARTMENTAL LIBRARY
BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

LA COMMISSION MIXTE DU COMMERCE CANADO-AMÉRICAIN SE RÉUNIT À SEATTLE

Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, l'honorable Michael H. Wilson, et la représentante au Commerce des États-Unis, M^{me} Carla A. Hills, ont déclaré aujourd'hui que la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) se poursuit harmonieusement. L'Accord a été signé il y a plus de deux ans.

Le ministre Wilson et l'ambassadrice Hills se sont retrouvés aujourd'hui à Seattle (Washington) pour la cinquième réunion de la Commission mixte du commerce canado-américain chargée d'examiner la mise en oeuvre et la gestion globale de l'Accord.

«Nous sommes très satisfaits des progrès réalisés depuis la dernière réunion de la Commission, il y a près d'un an, a déclaré le ministre Wilson. Les entreprises, les industries et les associations continuent de tirer toujours plus avantage des possibilités offertes par l'ALE.»

«Nous avons réalisé beaucoup de choses en deux ans et demi, et nous ferons de notre mieux pour garantir le succès de l'Accord», a déclaré l'ambassadrice Hills.

Le commerce des biens et des services entre les deux pays a atteint 203 milliards de dollars canadiens en 1990, contre 197 milliards en 1989 et 191 milliards en 1988.

Le ministre Wilson et l'ambassadrice Hills ont mentionné les progrès réalisés dans un certain nombre de domaines depuis la dernière réunion de la Commission, le 11 octobre 1990 :

- La deuxième série de réductions tarifaires accélérées est maintenant en vigueur. Cela signifie que depuis la mise en

oeuvre de l'ALE, les deux pays, à la demande du secteur privé, ont accepté d'accélérer l'élimination des droits de douane applicables à quelque 8 milliards de dollars canadiens de produits échangés.

- Les sociétés d'architecture du Canada et des États-Unis ont établi des critères qui permettront la reconnaissance mutuelle des qualifications des architectes dans les deux pays.

Le ministre Wilson et l'ambassadrice Hills ont aussi discuté d'un certain nombre de problèmes commerciaux non réglés, et ont mentionné que l'ALE facilite grandement le règlement des litiges bilatéraux.

Ils ont ajouté que l'ALE contribue à réaliser les objectifs commerciaux et économiques des deux pays, et qu'il complète et renforce les autres accords et négociations commerciaux internationaux.

Vous trouverez ci-joint le sommaire des décisions prises par la Commission le 18 août 1991.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

COMMISSION MIXTE DU COMMERCE CANADO-AMÉRICAIN

CINQUIÈME RÉUNION

SOMMAIRE DES DÉCISIONS

LE 18 AOÛT 1991

SECRETARIAT BINATIONAL

La Commission a reçu le rapport du Secrétariat binational. Le nombre des différends en matière de droits antidumping et compensateurs (chapitre 19) est passé de douze en 1989 à quatre en 1990. L'une des trois affaires engagées à ce jour a été retirée. De plus, un Comité pour contestation extraordinaire a été formé pour examiner la décision de la Commission américaine du commerce international dans l'affaire du porc frais, frigorifié ou congelé du Canada.

La Commission a accepté un processus de modification des Règles du chapitre 19 qui lui sera présenté par le Groupe juridique binational, lequel prépare actuellement ces modifications. La Commission est satisfaite de la façon dont le processus de l'ALE pour le règlement des différends contribue à régler les problèmes entre le Canada et les États-Unis.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SUBVENTIONS ET LES RECOURS COMMERCIAUX

La Commission a accepté la recommandation du Groupe de travail voulant que le Canada et les États-Unis attendent de connaître les résultats des Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round avant de décider des nouvelles activités à entreprendre pour honorer les obligations prises aux articles 1906 et 1907.

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE MIXTE DES GROUPES D'EXPERTS SUR L'AGRICULTURE

Ce rapport esquisse les progrès réalisés par les groupes d'experts chargés d'examiner les règlements et les normes qui affectent le commerce des produits agricoles et halieutiques entre le Canada et les États-Unis. La Commission est satisfaite des progrès déjà réalisés et reconnaît que ses programmes de travail ont des objectifs à long terme.

ÉLIMINATION ACCÉLÉRÉE DE CERTAINS DROITS DE DOUANE

Le Groupe de travail sur l'accélération des réductions tarifaires a rapporté que la deuxième série de réductions tarifaires accélérées a été provisoirement mise en oeuvre comme prévu le 1^{er} juillet 1991. Ces réductions tarifaires accélérées affectent environ 2 milliards de dollars canadiens d'échanges bilatéraux et plus de 200 produits. Depuis 1989, les deux pays ont accéléré la réduction des droits de douane applicables à quelque 8 milliards de dollars canadiens d'échanges bilatéraux, à la demande des secteurs privés du Canada et des États-Unis.

GROUPE DE TRAVAIL DES RÈGLES D'ORIGINE ET AUTRES QUESTIONS DOUANIÈRES

La Commission a approuvé la modification des règles d'origine relatives aux produits oléagineux et proposé des modifications pour un certain nombre d'autres produits sous réserve des processus d'approbation des deux pays, comme le lui recommandait le Groupe de travail. Cela permettra de clarifier la situation et d'éliminer certaines incertitudes dans les procédures douanières.

AUTORISATION DE SÉJOUR TEMPORAIRE

La Commission a reçu le rapport du Groupe consultatif sur l'autorisation de séjour temporaire. Elle a noté que les procédures nationales d'examen ont été complétées pour les modifications au chapitre 15 approuvées par la Commission à sa réunion du 11 octobre 1990, et que ces modifications seront appliquées dès leur publication par les deux pays. Voir l'Appendice A.

APPENDICE "A"

Les modifications au texte de l'Accord sont en caractères gras

<u>PROFESSION</u>	<u>EXIGENCES OU ÉQUIVALENCES MINIMALES EN TERMES D'ÉTUDES</u>
Analyste de systèmes informatiques	BACCALAURÉAT, OU DIPLÔME D'ÉTUDE POSTSECONDAIRE ET TROIS ANNÉES D'EXPÉRIENCE
COMPTABLE	BACCALAURÉAT, OU C.P.A., C.A., C.G.A., C.M.A.
DESIGNER D'INTÉRIEUR	BACCALAURÉAT, OU DIPLÔME D'ÉTUDE POSTSECONDAIRE ET TROIS ANNÉES D'EXPÉRIENCE
DESIGNER INDUSTRIEL	BACCALAURÉAT, OU DIPLÔME D'ÉTUDE POSTSECONDAIRE ET TROIS ANNÉES D'EXPÉRIENCE
Directeur d'hôtel	baccalauréat EN GESTION D'HÔTEL OU DE RESTAURANT, OU DIPLÔME D'ÉTUDE POSTSECONDAIRE EN GESTION D'HÔTEL OU DE RESTAURANT et trois années d'expérience EN GESTION D'HÔTEL OU DE RESTAURANT
Éleveur	BACCALAURÉAT
GÉOCHIMISTE	BACCALAURÉAT

MÉDECINE/SERVICE
PROFESSIONNELS CONNEXES

-TECHNICIEN-SPÉCIALISTE DE LABORATOIRE MÉDICAL (CANADA)/
 technologue médical (É.-U.)* BACCALAURÉAT, OU DIPLÔME D'ÉTUDE
 POSTSECONDAIRE ET TROIS ANNÉES
 D'EXPÉRIENCE

Technicien/technologue
 SCIENTIFIQUE

Doivent,

- a) collaborer directement, en leur apportant leur soutien, avec les professionnels des domaines suivants: sciences agricoles, astronomie, biologie, chimie, GÉNIE, foresterie, géologie, géophysique, météorologie, ou physique;
- b) posséder les connaissances théoriques du domaine; ET
- c) régler des problèmes pratiques dans le domaine, OU mettre en pratique les principes du domaine au cours de travaux de recherche de base ou appliqués.

* DOIVENT EFFECTUER DES TESTS, DES OPÉRATIONS, DES EXPÉRIENCES ET DES ANALYSES CHIMIQUES, BIOLOGIQUES, HÉMATOLOGIQUES, IMMUNOLOGIQUES, MICROSCOPIQUES, ET BACTÉRIOLOGIQUES DANS UN LABORATOIRE POUR LE DIAGNOSTIC, LE TRAITEMENT ET LA PRÉVENTION DES MALADIES.